ÉTAT de répartition des marins ou ouvriers de professions appartenant à la marine, nécessaires dans les différents services de l'Établissement de Tahiti.

Maîtres	2º Maîtres	QMaîtres	Matelots	^ Observations
Gouverneur :				
D	1	η	16	Ce 2° maître f.f. de patron peut être remplacé par un quartier-maître; les 46 matelots arment le canot, dont cession est faite par la marine, pour le service du Gouverneur sans bâtiment.
Commandant particulier :				
u u	* 0	1 4	6 .	Armement d'une baleinière, dont ces- sion est faite par la marine pour service du Commandant particulier.
Direction de l'arsenal:				
4 (manœuv.)	1 (manœuv.)	<b>39</b> -	3 (gabiers)	Ge 2° maître fait en même temps fonc- tions de concierge de l'arsenal.
4 (charp.)	4 (voilier)	* (charp.)	4 (voilier) 3 (charp.)	Ces 3 charpentiers doivent être en même temps calfats pour le radoub
>>	+ (calfat)	ņ	3 (calfats)	des bâtiments. Même observation que précédemment; ils doivent être aussi charpentiers.
4 (forgeron) 4 (mécanic.)	n 3	)s	3 (forgerous) 3 ouvriers	Dont l'un doit être chaudronnier. Mécaniciens dont 4 ajusteur, 1 tôlier.
'n	,	n	4 matelot	1 tourneur. Distributeur.
Direction du port :				
*	d directeur)	н	- *	t .
	du port			Cette fonction de directeur du port est remplie avec beaucoup d'intel- ligence et d'activité par le nommé Furet, quartier-maître, qu'il y aura lieu de maintenir jusqu'à nouvel ordre.
»	<i>,</i>	<b>3</b> 5	1	Faisant fonctions de guetteur au sé- maphore.
n ·	, a	a .	1	Charge des archives.
7) *	, ,,	)) 	4	Gardien du phare. Faisant fonctions de patron.
*	.,	л	6	Baleiniers.
4	5	3	48	TOTAL: 60 officiers mariniers ou matelots.

## Pour mémoire :

Il y a dans l'Établissement de Tahiti, au compte du service Marine :

- 1º Un magasinier et deux matelots chargés du service du magasin de la division navale de l'Océan Pacifique;
- 2º Un pilote qui embarque sur les bâtiments de la subdivision, en mission dans les îles, à la solde de 120 fr. par mois.